



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-du-Cerf
13 février 2023 19h00

Séance tenue au centre communautaire situé au 15, rue Émard
selon les dispositions du Code municipal du Québec

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Nicolas Pentassuglia :

Monsieur Daniel Guindon	Conseiller	Poste 1
Monsieur Pierre Métras	Conseiller	Poste 2
Monsieur Christian Gamache	Conseiller	Poste 3
Monsieur Jacques de Foy	Conseiller	Poste 4
Monsieur Pierre Raïche	Conseiller	Poste 5
Roxanne Jeanson-Bélisle	conseillère	poste 6

Est également présente madame Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim) qui agit comme secrétaire d'assemblée.

025-02-2023

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Pierre Raïche
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance à 10 h.

ADOPTÉE

026-02-2023

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Roxanne Jeanson Bélisle
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023
 - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 janvier 2023
 - 3.3. Comptes payables de janvier 2023
 - 3.4. Autorisation pour mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal
 - 3.5. Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération québécoise des Municipalités et à un contrat d'assurance collective
 - 3.6. Publication sur le site internet officiel de la Municipalité – liste 2023 des contrats comportant une dépense de plus 2000\$ pour un total de 25 000\$ et plus avec un même contractant
 - 3.7. Autorisation de dépenses - Achat de sel de déglacage
 - 3.8. Autorisation de signature de la convention de contribution de Desjardins
 - 3.9. Autorisation de création d'une marge de crédit
 - 3.10. Autorisation de dépenses – Fonds Amélioration du garage
 - 3.11. Modification des heures d'ouverture de la bibliothèque
 - 3.12. Demande d'aide financière et de soutien - Regroupement des personnes handicapées de la région de Mont-Laurier – Le Prisme
 - 3.13. Demande d'aide financière et de soutien- Maison Lyse-Beauchamps
 - 3.14. Demande d'aide financière et de soutien – L'Albatros



PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ANTOINE-LABELLE

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

- 3.15. Demande d'aide financière et de soutien – Fondation du centre hospitalier de Mont-Laurier
- 3.16. Demande d'aide financière et de soutien – Association pour la protection du Lac Mallonne
- 3.17. Demande d'aide financière et de soutien – Association Détente-Santé des 3 villages Inc.
- 3.18. Demande d'aide financière et de soutien – Secteur Pastoral de Mont-Laurier
- 4. Ressources humaines
 - 4.1. Rappel au travail de la préposée à l'administration
 - 4.2. Fin de l'assignation temporaire pour le remplacement du poste de chauffeur-opérateur
- 5. Voirie et travaux publics
 - 5.1. Dépôt de la convention d'aide financière Volet redressement PAVL – chemin Léonard – et autorisation de signature
 - 5.2. Dépôt de la programmation de la TECQ 2019-2023
 - 5.3. Octroi de mandat à la firme LH2 – tarification horaire pour appel d'offre
 - 5.4. Permis de voirie-entretien et raccordement routier MTQ
- 6. Parcs et espaces verts
 - 6.1. Modification de la date d'ouverture du Camping Le Petit Égaré
- 7. Aménagement du territoire
 - 7.1. Octroi d'un mandat de services d'évaluation de terrain
- 8. Avis de motion
- 9. Période de questions
- 10. Fermeture de la séance

En y ajoutant les points suivants :

- 4.19. *Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière - délégation de compétence*
- 6.5. *Réception provisoire des travaux effectués sur le chemin Lac-à-Dick et autorisation de paiement de la facture des travaux*

3. ADMINISTRATION**3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023**

027-02-2023

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023.

ADOPTÉE

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 janvier 2023

028-02-2023

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 janvier 2023.

ADOPTÉE

3.3 Comptes payables de janvier 2023

029-02-2023

Il est proposé par le conseiller Pierre Raïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

Méthode de paiement	Numéro de chèque	Montant
	C0002391 à C0002410	628 423,70 \$



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

Chèque et paiement internet	L2300001 à L2300015	
	P2300001 à P2300030	
	C2300001 à C2300002	
Comptes à payer	(liste courante)	147 076,80 \$
Salaires		62 391,89 \$
Total		837 892,39 \$

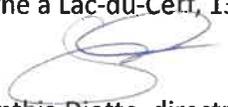
Une copie des dépenses est jointe à la présente résolution et peut être consultée à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 13 février 2023


 Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim)

030-02-2023

3.4 Autorisation pour mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, conformément à l'article 1066 du Code Municipal, de mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE

031-02-2023

3.5 Adhésion au programme d'assurance collective de la fédération québécoise des municipalités et à un contrat d'assurance collective

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT Qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);



PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ANTOINE-LABELLE

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

Il est proposé par le conseiller Christian Gamache
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Lac-du-Cerf adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1^{er} juin 2022;

QUE la Municipalité (ou MRC ou organisme) paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité (ou MRC ou organisme) respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité (ou MRC ou organisme) maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité (ou MRC ou organisme) donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité (ou MRC ou organisme) autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la Municipalité (ou MRC ou organisme) accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

ADOPTÉE

032-02-2023

3.6 Publication sur le site internet de la Municipalité – liste des contrats comportant une dépense de plus 2000\$ pour un total de 25 000\$ et plus avec un même contractant.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

CONSIDÉRANT Que l'article 961.4 (2) du Code municipal stipule qu'une municipalité doit publier sur son site internet une liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ pour un total de 25 000 \$ ou plus avec un même contractant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Raïche

et résolu à l'unanimité des membres présents, de déposer la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ pour un total de 25 000 \$ ou plus avec un même contractant pour l'exercice financier 2022 qui sera publiée sur le site internet officiel de la municipalité.

ADOPTÉE

033-02-2023

3.7 Autorisation de dépenses - Achat de sel de déglçage

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a dû commander un voyage de sel supplémentaire, dépassant ainsi la quantité de 230 tonnes de chlorure de sodium octroyée par mandat à l'Union des Municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras

et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf d'autoriser Madame Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim) de procéder à l'achat de sel de déglçage auprès du fournisseur Sel Windsor au montant de 4779,28\$.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 13 février 2023

Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim)

034-02-2023

3.8 Autorisation de signature de la convention de contribution de Desjardins

CONSIDÉRANT l'aide financière de 5 000\$ octroyée par la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides pour la finalisation de la mise en place de la piste d'hébertisme du Parc La Biche;

Il est proposé par la conseillère Roxanne Jeanson Bélisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Lac-du-Cerf mandate Madame Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim) afin de signer en son nom la convention de contribution financière de 5 000\$ de Desjardins.

ADOPTÉE

035-02-2023

3.9 Autorisation d'ouverture d'une marge de crédit

Considérant la fermeture de la marge de crédit Visa Solution libre-affaires qui engendrait des frais mensuels de 20,50\$;

Considérant l'offre du produit suivant : Marge institutionnelle de Desjardins de minimum 100 000\$, aucun frais mensuel, taux d'intérêt variable : Taux préférentiel + 0%;

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ANTOINE-LABELLE

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

Considérant que les déboursements de la marge institutionnelle ne pourront être utilisés dans le but de financer un projet d'investissement (règlement emprunt) ou subvention à recevoir;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre Raïche

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides et sa représentante ou la conseillère financière aux entreprises, à procéder à l'ouverture d'une marge de crédit institutionnelle de 100 000\$ et d'autoriser Madame Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, à signer le contrat pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf et de joindre à la demande les derniers états financiers vérifiés et le dernier budget prévisionnel de la municipalité de Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE

036-02-2023

3.10 Autorisation de dépenses – Fonds d'amélioration du garage

Considérant le Fonds réservé pour toute amélioration au garage municipal;

Considérant les travaux effectués par Control TECH R.S. consistant à l'ajout de lumières à l'intérieur du garage pour améliorer la visibilité lors d'entretien mécanique de la machinerie lourde;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière (intérim) à procéder au paiement de la facture de Control TECH R.S. au montant de 3739,57\$ avec les sommes réservées au Fonds d'amélioration du garage.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 13-février 2023

Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim)

037-02-2023

3.11 Modification des heures d'ouverture de la bibliothèque

Il est proposé par le conseiller Roxanne Jeanson-Bélisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la modification des heures d'ouverture de la bibliothèque municipale comme suit, en date du 20 février 2023:

Mardi de 13h à 15h30 - Jeudi de 13h à 16h - Samedi de 13h à 14h30

ADOPTÉE

038-02-2023

3.12 Regroupement des personnes handicapées de la région de Mont-Laurier – le Prisme – demande d'aide financière et de soutien pour l'exercice financier 2023

CONSIDÉRANT que le Regroupement des personnes handicapées de la région de Mont-Laurier – Le Prisme organise toute activité susceptible d'améliorer la qualité des personnes handicapées et de leur famille, soit un camp de jour pour enfant vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christian Gamache

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser le Regroupement des personnes handicapées de la région de Mont-Laurier - Le Prisme que la Municipalité de Lac-du-Cerf s'engage à contribuer financièrement pour un montant de 300\$.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 13 février 2023

Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim)

039-02-2023

3.13 Maison Lyse-Beauchamps - demande d'aide financière et de soutien pour l'exercice financier 2023

CONSIDÉRANT que l'organisme Maison Lyse-Beauchamps présente une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique d'aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif pour sa mission globale qui est de rendre des services à tous les citoyens adultes de la MRC d'Antoine-Labelle ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des documents joints à la présente demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser la Maison Lyse-Beauchamp que la Municipalité de Lac-du-Cerf s'engage à contribuer financièrement pour un montant de 500\$ en aide financière et de soutien pour l'exercice financier 2023.

ADOPTÉE

040-02-2023

3.14 L'Albatros – demande d'aide financière et de soutien pour l'exercice financier 2023

CONSIDÉRANT que l'organisme L'Albatros présente une demande d'aide financière de 200 \$ dans le cadre de la Politique d'aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif pour aider à couvrir les frais de kilométrage de leurs bénévoles qui se déplacent à domicile, à l'hôpital ou au CHSLD, pour aider à couvrir les frais de publicité et les frais de formations;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des documents joints à la présente demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Raïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser L'Albatros que la Municipalité de Lac-du-Cerf s'engage à contribuer 200\$ financièrement à leur demande d'aide financière et de soutien pour l'exercice financier 2023.

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ANTOINE-LABELLE

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 13 février 2023

Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim)

041-02-2023

3.15 Fondation du Centre Hospitalier de Mont-Laurier - demande d'aide financière et de soutien pour l'exercice financier 2023

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation du Centre hospitalier de Mont-Laurier sollicitant un don de 1 \$ par citoyen, et ce, à partir de l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des documents joints à la présente demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Guindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser la Fondation du Centre Hospitalier de Mont-Laurier que la Municipalité de Lac-du-Cerf s'engage à contribuer à la hauteur de 500\$ financièrement à leur demande d'aide financière et de soutien pour l'exercice financier 2023.

ADOPTÉE**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 13 février 2023

Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim)

042-02-2023

3.16 Association pour la protection du Lac Mallonne – demande d'aide financière et de soutien pour l'exercice financier 2023

CONSIDÉRANT que L'Association pour la protection du Lac Mallonne présente une demande d'aide financière de 4000\$ dans le cadre de la Politique d'aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif pour aider à couvrir les frais d'achat de deux bouées, d'une pancarte pour indiquer l'interdiction d'allumer des feux sur l'île et l'inscription au ministère de l'environnement et lutte contre les changements climatiques pour l'analyse d'eau ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des documents joints à la présente demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf s'engage à offrir une contribution forfaitaire de 2000\$ à L'Association pour la protection du Lac Mallonne pour l'achat de bouées et pour l'ensemencement d'alevins de doré pour l'année 2023 et demande à l'Association de présenter une reddition de comptes (factures).

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 13 février 2023

Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim)

043-02-2023

3.17 Association Détente-Santé des 3 villages inc. - demande d'aide financière et de soutien pour l'exercice financier 2023

CONSIDÉRANT que l'Association Détente-Santé des Trois Villages inc. présente une demande d'aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif de 1 500 \$, pour aider à couvrir le déficit du budget relié aux repas;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des documents joints à la présente demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Pierre Raïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser l'Association Détente-Santé des Trois Villages inc. que la Municipalité de Lac-du-Cerf s'engage à contribuer financièrement à leur demande d'aide financière pour un montant de 1 500 \$ pour l'exercice financier 2023.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 13 février 2023

Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim)

044-02-2023

3.18 Secteur pastoral Mont-Laurier – demande d'aide financière et de soutien pour l'exercice financier 2023

CONSIDÉRANT que l'organisme Secteur Pastoral de Mont-Laurier présente une demande d'aide financière de 250 \$ dans le cadre de la Politique d'aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif pour sa mission de permettre la publication et la distribution du feuillet paroissial dans tout le secteur ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des documents joints à la présente demande ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu plusieurs demandes d'aide et que le conseil municipal se doit de trancher;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Roxanne Jeanson-Bélisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser le Secteur Pastoral de Mont-Laurier que la Municipalité de Lac-du-Cerf ne contribuera pas financièrement à leur demande d'aide financière et de soutien pour l'exercice financier 2023.

ADOPTÉE



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

045-02-2023

3.19 Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière - délégation de compétence

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la directrice générale et greffière-trésorière :

Fournisseurs	Chèque	Montant
Brandt Tractor LTD	C0002392	5497,19\$
Espace Projet	C0002407	574,88
DHC Avocats	P2300011	2338,02\$
DHC Avocats		1569,41\$
Bélangier Électronique Inc.	P2300015	3718,63\$
Jude Gareau	P2300017	250,00\$
L'Info de la Lièvre	P2300019	639,84\$
Appalaches Excavation Inc.	P2300028	977,29\$
MuniConseil Avocats	P2300029	5248,86\$
MuniConseil Avocats		1164,13\$
Contrôle TECH R.S.		3739,57\$
Serrurier Alain Diotte		305,77\$
CFLO		431,32\$
IN Médias		319,92\$
Sentiers Boréals		1724,63\$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 13 février 2023



Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim)

4. RESSOURCES HUMAINES

046-02-2023

4.1 Rappel au travail de la préposée à l'administration

CONSIDÉRANT le manque de ressources actuel à l'hôtel de ville,

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rappeler pour une période indéterminée la préposée à l'administration Isabelle Millaire. La date d'entrée en fonction est le 24 janvier 2023.

ADOPTÉE

047-02-2023

.2 Fin de l'assignation temporaire pour le remplacement du poste de chauffeur-opérateur

Il est proposé par le conseiller Christian Gamache

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à l'assignation temporaire au remplacement du poste de chauffeur-opérateur de l'employé numéro 65 en date du 10 février 2023.

ADOPTÉE

048-02-2023

5. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**5.1 Dépôt de la convention d'aide financière Volet redressement PAVL – chemin Léonard – et autorisation de signature**

Considérant l'aide financière obtenue via le volet redressement du Programme d'aide à la Voirie Locale pour le chemin Léonard au montant de 765 031 \$;

Il est proposé par le conseiller Daniel Guindon

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le maire, monsieur Nicolas Pentassuglia et la directrice général et greffière-trésorière (intérim), madame Cynthia Diotte, de signer pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf la convention d'aide financière du ministère des Transports du Québec pour les travaux du chemin Léonard.

ADOPTÉE

049-02-2023

5.2 Dépôt de la programmation de la TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Pierre Raïche

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coût des travaux admissibles.

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ANTOINE-LABELLE

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 13 février 2023

Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim)

050-02-2023

5.3 Octroi de mandat à la firme LH2 » - tarification horaire pour appel d'offre

Considérant le besoin de procéder à la préparation et au lancement de l'appel d'offre pour les travaux planifiés au ponceau du Ruisseau de l'Église ;

Considérant que la firme LH2 a procédé aux plans et devis pour le remplacement du ponceau du Ruisseau de l'Église;

Considérant le tarif raisonnable et normal proposé par la firme LH2;

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice général et greffière-trésorière (intérim), madame Cynthia Diotte, de signer pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf l'offre de service de la firme LH2 pour la phase 5, soit la préparation des documents d'appel d'offres et des services durant l'appel d'offres à taux horaire, pour un montant total estimé à 5 500\$.

ADOPTÉE**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 13 février 2023

Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim)

051-02-2023

5.4 Permis de voirie-entretien et raccordement routier MTQ

ATTENDU Que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommé Ministère);

ATTENDU Que la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère;

AITENDU Que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU Que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;

ATTENDU Que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Lac-du-Cerf demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2023 et qu'elle autorise la directrice générale et greffière-trésorière (intérim) à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$, puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues.

De plus, la municipalité s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

ADOPTÉE

052-02-2023

5.5 Réception provisoire des travaux effectués sur le chemin Lac-à-Dick et autorisation de paiement de la facture des travaux

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt 385-2022 décrétant un emprunt de 765 045 \$;

CONSIDÉRANT l'aide financière de 765 045 \$ accordée par le ministère des Transports du Québec pour la réfection du chemin Lac-à-Dick dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – volet Accélération*;

CONSIDÉRANT que lesdits travaux de réfection de la chaussée ont été majoritairement complétés en date du 2 décembre 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation de réception provisoire des travaux émise par la firme d'ingénierie civile Équipe Laurence en date du 12 janvier 2023;

CONSIDÉRANT l'emprunt temporaire contracté auprès de la Caisse populaire Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides autorisé par la résolution 2010-10-2022 afin d'assurer le paiement des dépenses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la réception provisoire des travaux effectués sur le chemin Lac-à-Dick complétés en date du 12 janvier 2023 et d'autoriser le paiement à *Gaétan Lacelle Excavation Inc.* la somme de 438 686,78\$.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 13 février 2023



Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim)

6. PARCS ET ESPACES VERTS

053-02-2023

6.1 Modification de la date d'ouverture du Camping Le Petit Égaré

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale et greffière-trésorière (intérim) à procéder à la modification de la date d'ouverture du Camping Le Petit Égaré au 1^{er} mai 2023 et à procéder à toutes modifications en découlant : priorisation des tâches de l'équipe de la voirie au printemps, ajout aux assurances de la municipalité et ouvertures des dates sur le site de réservation en ligne du Camping Le Petit Égaré.



ADOPTÉE

054-02-2023

7. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7.1 Octroi d'un mandat de services d'évaluation de terrain

Considérant l'opportunité de procéder à l'acquisition d'un terrain qui se présente à la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Christian Gamache

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale et greffière-trésorière (intérim) à signer l'offre de service d'Évaluation D. Léveillé (évaluateur agréé) au montant de 766 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 13 février 2023



Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim)

8. AVIS DE MOTION

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

055-02-2023

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le maire remercie les membres du conseil et déclare l'assemblée levée.

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy

et résolu à l'unanimité des membres présents, de clore la séance du 13 février 2023.

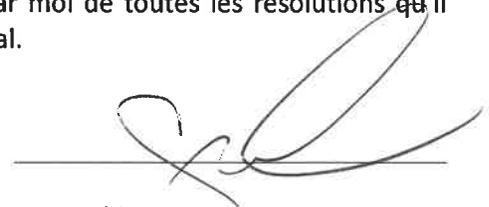
Il est 19h 26 .

ADOPTÉE

Je, Nicolas Pentassuglia, maire de la Municipalité de Lac-du-Cerf, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Nicolas Pentassuglia
Maire



Cynthia Diotte
Directrice générale et
greffière-trésorière par
intérim